



Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)

Contrat de professionnalisation et contrat
d'apprentissage

Niveau III
Lieu : Paris



<https://formation.apf.asso.fr/>

📞 : 01 40 78 69 52 (appel et service gratuit)



Connaissez-vous le métier d'accompagnant éducatif et social (DEAES) :

L'accompagnant Educatif et Social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées. L'AES prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie, les conséquences d'une situation sociale pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de leur quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.



Le contenu de la formation :

Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) est un diplôme de niveau 3 structuré en cinq domaines de formation auxquels sont associés cinq blocs de compétences. La formation est accessible par blocs de compétences.

La formation comprend 567 heures de formation théorique, dont 21heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 (AFGSU). La formation pratique comprend 840 heures de stage découpés en 3 stages ou un stage de 140h hors employeur pour les salariés.

La formation théorique est répartie selon le volume suivant :

- **Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)**
- **Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91 heures)**
- **Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociales et relationnelle de la personne (105 heures)**
- **Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147 heures)**
- **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91 heures)**
- **AFGSU (21 heures)**



Les modalités de validation et d'évaluation de la formation :

L'évaluation des compétences acquises par les candidats est effectuée selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de certification porté à l'annexe II.

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

- Présentation d'un dossier de pratique professionnelle
- Epreuve Ecrite organisée par le DRIEETS

Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

- Epreuve orale – étude de cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociales et relationnelle de la personne

- Présentation orale d'un projet d'animation sociale et citoyenne

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

- Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

- Epreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Pour valider un bloc de compétence, il faut :

- Obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 aux différentes épreuves.
- Acquérir en fin de formation toutes les compétences mentionnées dans le référentiel de compétence annexe I



Les conditions d'admission :

D'après l'arrêté du 31/08/2021 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social :

- Dépôt et examen du dossier de candidature
- Epreuve orale d'admission de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation médico-sociale. Un entretien de positionnement suivra pour d'envisager des allégements et/ou des dispenses afin d'individualiser le parcours formation des candidats.

Pour les **dispenses et allégement**, consulter annexe V du référentiel de formation :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043990824>



Prérequis :

PRÉREQUIS

- Comprendre des consignes orales et écrites
- Savoir rédiger, avec une aisance rédactionnelle
- Pas de diplôme requis



Compétences visées :

- Mettre en place un accompagnement adapté aux besoins des personnes accompagnées
- Réaliser les tâches de la vie quotidienne dans le respect de la personne et des règles d'hygiène et de sécurité (alimentation, hygiène, démarches administratives ...)
- Contribuer au maintien le lien social
- Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travailler en équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle



Les lieux d'exercice des AES :

Un AES intervient :

- Domicile
- Structures collectives (IME, EHPAD, MAS, FAM, ...)
- Des établissements de formation et structures éducatives, comme les écoles spécialisées.



Financement de la formation :

Plusieurs modalités de financement existent :

- Formation financée par le Conseil Régional – possibilité d'obtention d'une rémunération pendant la formation
- Formation en cours d'emploi : contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation



Evolution de carrière :

Un AES peut évoluer vers des formations de niveau 4 ou 5 :

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) – une passerelle est possible vers ce diplôme.
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)
- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)
- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)



Accueil des personnes en situation de handicap

L'APF Formation accueille et accompagne les personnes en situation de handicap sur l'ensemble du parcours de formation. Un référent handicap est à votre écoute.

Pour obtenir ses coordonnées contactez-nous.



Chiffres Clés :

- 95% de réussite 2021
- 95% de réussite 2022
- 100 % de réussite 2023

- 100 % insertion dans les 6 mois
- 100 % de satisfaction de nos stagiaires ayant suivi la formation



Codes :

Codes FORMACODE :

44028 : auxiliaire vie sociale
44022 : aide médico-sociale
44089 : animation personne âgée
44079 : animation personne handicapée

Codes ROME :

J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient
K1302 - Assistance auprès d'adultes
K1301 - Accompagnement médico-social
K1303 - Assistance auprès d'enfants

Code CPF :

334276

Code RNCP :

36004

Code NSF :

332 : Travail social
330 : spécialités plurivalentes des services aux personnes

Site de formation

Adresse :

9/11 rue Clisson,
75013 Paris



Contact :

apf.formation@apf.asso.fr

Tel : 01 40 78 69 52 (appel et service gratuit)

<https://formation.apf.asso.fr/>



Accessibilité :

- **En transport en commun :**

RER C arrêt Bibliothèque François Mitterrand, sortie rue Chevaleret

Métro 6 – Chevaleret